



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 décembre 2023 — N° 88

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter le Marché de Noël de Joliette.

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yves Montour.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre d'accueil Le Programme de Portage inc.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Johanne Leduc.

6 décembre 2023

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter Mme Sophie Pineault et M. Mathias Da Costa, médaillés d'or aux Jeux du Québec.

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Villa Pierrot.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de saluer l'animation de lieux publics de la circonscription de Jean-Talon à l'occasion de la période des fêtes.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de football des Carabins de l'Université de Montréal, gagnante de la coupe Vanier.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi.

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

6 décembre 2023

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Drainville, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 47 Loi visant à renforcer la protection des élèves

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 47.

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 novembre ainsi que les 1^{er} et 5 décembre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1190-20231206)

6 décembre 2023

Dépôts de pétitions

Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 114 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'octroi d'un budget pour la démolition et la reconstruction du pavillon des Bâtisseurs de l'école Saint-Noël-Chabanel.

(Dépôt n° 1191-20231206)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dépose :

Un graphique intitulé *Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon la catégorie d'immigration, 2013 à 2022*.

(Dépôt n° 1192-20231206)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des 14 femmes qui ont perdu la vie à Polytechnique Montréal le 6 décembre 1989, parce qu'elles étaient des femmes;

6 décembre 2023

QU'elle réitère son soutien envers leur famille et leurs proches, ainsi qu'envers les nombreuses personnes blessées et témoins de ces féminicides;

QU'elle condamne fermement toutes les formes de violences contre les femmes et qu'elle encourage toutes les Québécoises et tous les Québécois à les dénoncer;

QU'elle rappelle que l'égalité et le respect entre les femmes et les hommes sont des valeurs fondamentales de la société québécoise;

QUE l'Assemblée nationale observe une minute de silence à la mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Garceau (Robert-Baldwin), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le rôle déterminant des maisons d'hébergement de première et de deuxième étape dans le soutien aux femmes victimes de violence conjugale;

QU'elle rappelle l'engagement pris par le gouvernement en 2021 de réaliser des unités additionnelles dans le réseau des maisons d'hébergement;

6 décembre 2023

QU'elle prenne acte des propos tenus par l'Alliance MH2, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et SOS Violence conjugale vis-à-vis le manque d'adaptation des programmes gouvernementaux;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de résoudre les difficultés administratives en partenariat avec les organismes sur le terrain et de tout mettre en œuvre pour une réalisation rapide de ces places.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 174 en annexe)

Pour : **98** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Famille, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse les avancées législatives majeures du Québec en matière de nouveaux droits pour les personnes trans et non binaires;

QU'elle rappelle avec fierté l'adoption à l'unanimité de la Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres;

QU'elle réitère l'importance de préserver l'ensemble des droits des Québécois et des Québécoises, particulièrement ceux des membres de la communauté LGBTQI2S+;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de s'assurer que les travaux du Comité des sages ne provoquent aucun recul pour les droits des membres de la communauté LGBTQI2S+.

6 décembre 2023

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 175 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), Mme Ghazal (Mercier), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que Radio-Canada a cumulé des revenus supérieurs à ceux de son pendant anglophone lors du dernier exercice financier de la société d'État;

QU'elle rappelle que la part d'auditoire d'ICI Télé est de 23,2 %, soit plus de cinq fois supérieure à celle de CBC;

QU'elle rappelle également l'importance du travail journalistique et de la production audiovisuelle de Radio-Canada pour la promotion de la culture québécoise, la promotion des cultures francophones en situation minoritaire et la couverture médiatique de nos régions;

QU'elle affirme son inquiétude devant les compressions budgétaires au sein de Radio-Canada annoncées par la direction générale de Radio-Canada-CBC, alors même qu'elle a versé pour 16 millions de dollars en bonis en 2022 et envisage toujours d'en verser pour l'année en cours;

6 décembre 2023

QU'en conséquence l'Assemblée nationale condamne l'annonce de compressions égales dans les réseaux francophone et anglophone de Radio-Canada-CBC malgré les performances supérieures de Radio-Canada.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives; projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption de consentement au don d'organes et de tissus.
-

6 décembre 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 décembre 2023, sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 21 novembre 2023, par Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relative à l'établissement au Québec de la Représentation de l'OIF pour les Amériques (REPAM) ainsi qu'au siège de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie qui leur sont consenties, ainsi qu'à leurs membres du personnel.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relative à l'établissement au Québec de la Représentation de l'OIF pour les Amériques (REPAM) ainsi qu'au siège de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie qui leur sont consenties, ainsi qu'à leurs membres du personnel.

6 décembre 2023

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 46 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 4 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, soit adopté.

À 12 h 50, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, soit adopté.

6 décembre 2023

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 35 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 5 octobre et 7 novembre 2023, a procédé à l'audition du ministère de la Santé et des Services sociaux et des CIUSSS de la Capitale-Nationale et de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 4 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves » et à l'audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ». Le rapport contient des observations, des conclusions et 8 recommandations.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 46 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 4 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

6 décembre 2023

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au jeudi 7 décembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 22, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au jeudi 7 décembre 2023, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 6 décembre 2023, à 15 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, et de Mme Abou-Khalil (Fabre), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 38 Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d’autres dispositions législatives
- n° 43 Loi sur l’apostille des documents destinés à être produits dans un État étranger partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l’exigence de la légalisation des actes publics étrangers

La Présidente

NATHALIE ROY

6 décembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Garceau (Robert-Baldwin), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 174)

POUR - 98

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (IND)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lafortest (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Nichols (IND)	
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Paradis (PQ)	
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Picard (CAQ)	
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulin (CAQ)	

6 décembre 2023

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Famille, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 175)

POUR - 96

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (IND)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Nichols (IND)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	